



# SÉCURISER LE RECOURS AUX CDD ET CONTRATS INTÉRIMAIRES

Les ESSMS font face à une perte d'attractivité des métiers avec une pénurie de candidats sur des fonctions pour lesquelles les salariés refusent de plus en plus les CDI proposés, et cherchent à avoir des CDD ou contrats intérimaires, pour des raisons de souplesse et financières.

Ces contrats, dits « d'exception » par rapport au CDI sont très encadrés par le code du travail et la jurisprudence, et font courir un risque pour l'employeur qui ne respecterait pas leur cadre juridique.

## Objectifs

- Saisir le cadre juridique d'exception du CDD et contrat intérimaire
- Maîtriser les règles, de la rédaction du contrat à la fin du contrat
- Saisir les enjeux de requalification du contrat
- Appréhender les spécificités conventionnelles et l'expérimentation du CDD multi-remplacements

## Programme

- Le CDD
  - Cadre juridique et cas de recours
  - Formalisme du contrat
  - Période d'essai
  - Durée du contrat
  - Succession et renouvellement du contrat
  - Statut juridique du salarié en CDD
  - Rupture du contrat
- Le contrat intérimaire
  - Cadre juridique et cas de recours
  - Formalisme du contrat
  - Durée de la mission
  - Succession et renouvellement du contrat
  - Statut juridique de l'intérimaire
  - Rupture du contrat
- Le CDD et le contrat intérimaire multi-remplacements
  - Rappel du contexte
  - Rédaction du contrat
  - Illustrations

Formation mutualisée avec l'URIOPSS Nouvelle Aquitaine

Modalités et inscriptions : [services.uriopss-nouvelleaquitaine.fr](https://services.uriopss-nouvelleaquitaine.fr)

## Formation à distance

organisée sur CAMPUS, la plateforme numérique du réseau Uniopss-Uriopss

**Durée : 7 heures, réparties sur 2 classes virtuelles**

## Public et prérequis :

Responsables de service, fonctions RH, direction, gestionnaires de paye. Aucun prérequis

## Méthodes pédagogiques :

- Méthode active alternant des apports théoriques et des études de cas pratiques.
- Merci de disposer d'un ordinateur avec une bonne connexion internet, un micro et une webcam

*A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de satisfaction de la formation ainsi qu'à une évaluation des acquis de la formation. Une évaluation à froid sera effectuée 3 à 6 mois après la formation.*

## Intervenant :

Lucie Appel, Juriste droit social à l'Uriopss Nouvelle-Aquitaine

## Personnes en situation de handicap :

Pour nous faire part de vos besoins éventuels, contacter Déborah Bénéult, référente handicap : [d.beneult@uriopss-nouvelleaquitaine.fr](mailto:d.beneult@uriopss-nouvelleaquitaine.fr)

Pour plus de détails, consultez les [modalités générales des formations](#)

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS, contactez 02 51 84 50 10